

PORTS DE MORGAT / LE FRET

COMPTE RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE

Séance du mardi 7 novembre 2023

Le Conseil Portuaire des ports de Morgat et du Fret convoqué le 7 novembre 2023 a été réuni ce jour à 10h30 en salle KADOR, au port de plaisance de Morgat, sous la présidence de monsieur Yann Cusset, Adjoint délégué en charge des ports de Morgat et du Fret et suppléant de monsieur Patrick BERTHELOT en son absence.

Assistaient au Conseil Portuaire :

a) Membres titulaires :

M. Yann CUSSET
M. Jérémie ASCOËT
M. Pierre COLIN
Mme Dominique BOURNERIAS
M. Yvon SENECHAL
M. Guillaume DREVILLON
M. Nicolas LE COUTEUR
M. Yves LE COUTEUR
M. Yvon MACE

b) Assistaient également à la séance (sans participation au droit de vote) :

M. Philippe BLONDEAU
M. François GAUDIN
M. Didier MOYSAN

Absents :

M. Patrick BERTHELOT (membre titulaire) : Excusé
Mme Monique PORCHER (membre titulaire) : Excusée
M. Philippe BOULINEAU (membre titulaire) : Non excusé
Emmanuelle TOUCHAIN-LE GALLOU (Directrice Générale des Services) : Excusée

Patrick BERTHELOT retenu par d'autres engagements liés à la situation de crise générée par la tempête CIARAN s'excuse de ne pouvoir participer à la réunion. Il dresse un bilan des dégâts qui sont considérables sur la commune et énumère les mesures d'urgence mises en œuvre par la municipalité afin de venir en aide aux sinistrés (personnes isolées, privées d'électricité, à reloger etc.). Dans une démarche de solidarité, il demande à tous les membres présents dans la salle de relayer ces mesures à toutes personnes en difficulté qu'ils rencontreraient.

Le maire passe la parole à Yann CUSSET et quitte la réunion.
Le quorum étant atteint, Yann CUSSET ouvre la séance à 10h30.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Tarifs 2024
- Questions diverses

I – TARIFS 2024

Yann CUSSET déroule sur l'écran les grilles tarifaires 2024.

Yann CUSSET présente les tarifs pour l'exercice 2024 :
⇒ 7 % d'augmentation générale (amarrage & prestations)

Une vive discussion s'engage.

Yann CUSSET fait remarquer que l'année dernière il lui a été reproché d'avoir opté pour 3 taux différents selon la longueur des bateaux. Cette année, pour satisfaire le plus grand nombre, la même augmentation sera appliquée à tous, dans un souci d'équité et d'harmonisation. Mais là encore, cette approche semble soulever la réprobation.

Cette hausse ne sera pas affectée aux loyers du centre de plongée ISA et du CNCM, l'augmentation des loyers étant encadrée – Le calcul de l'augmentation s'effectue notamment grâce à l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE chaque trimestre.

Dominique BOURNERIAS note que les tarifs appliqués aux terrasses et marchés ne semblent pas non plus être concernés par l'augmentation de 7 %.

Yann CUSSET déclare que concernant les terrasses et marchés, le port s'aligne sur les tarifs communaux. Des tarifs identiques sont appliqués à tous les commerçants de la commune, qu'ils soient installés sur le domaine public ou dans les limites administratives du port.

Dominique BOURNERIAS désapprouve cette augmentation de 7 % qu'elle juge exorbitante.

Yann CUSSET la rejoint mais soutient qu'au regard de l'état du port et des dégâts subis par le passage de la tempête il est contraint d'appliquer ce taux qui ne suffira même pas à couvrir l'intégralité des travaux.

Pierre COLIN dénonce un manque de lisibilité. Il regrette de ne pas avoir connaissance du budget prévisionnel 2024 et, de ce fait, ne sait à quoi va servir ces recettes supplémentaires. Nous manquons d'éléments objectifs pour juger du bien-fondé de cette hausse. Cela donne l'impression que vous nous imposez une estimation « au doigt mouillé ».

Yann CUSSET réfute cette affirmation. Chaque année nous devons remplacer un ponton. En 2024 nous renouvellerons le ponton F.

Dominique BOURNERIAS ; cela signifie que tous les ans nous allons essayer une augmentation de 7 à 10 % ? Comment va-t-on faire ? Les pensions n'augmentent pas d'autant. Les plaisanciers les plus modestes seront contraints de se séparer de leur bateau.

Pierre COLIN estime que les plaisanciers ne doivent pas, à eux seuls, supporter le manque de Trésorerie. On devrait appliquer le principe de solidarité à tous les usagers du port. Si les loyers, qui sont encadrés, ne sont majorés que de 3,5 %, pourquoi ne pas plafonner l'augmentation générale des tarifs à 3,5 % ?

Dominique BOURNERIAS et Pierre COLIN demandent unanimement que soit appliquée une année blanche et suggèrent de retarder cette mesure à l'an prochain.

Yvon SENECHAL partage leur point de vue : au Fret non seulement on n'investit plus mais c'est du désinvestissement que vous faites. On a quand même beaucoup moins de services que les autres années.

Jérémie ASCOET dément à son tour cette déclaration. Nous sommes actuellement en train de rénover le quai du Fret pour un montant de 30 000,00 €. L'entretien des mouillages nous coûte 17 000,00 €. Soit une dépense totale de 47 000,00 €. Il rappelle que le montant des recettes du port du Fret s'élève à 14 000,00 €.

Pierre COLIN défend ses adhérents qui ont des petits bateaux pour aller en mer pêcher quelques maquereaux ou promener leurs enfants l'été. Ces personnes qui perçoivent une pension modeste vont voir leur redevance augmenter de 14 % en 2 ans (7 % en 2023 + 7 % en 2024). C'est irrecevable.

Dominique BOURNERIAS évoque les travaux de réhabilitation de la Capitainerie : était-il nécessaire d'effectuer ces travaux ou d'y mettre autant d'argent ? Elle trouve anormal que les travaux de réhabilitation du bâtiment ne soient financés que par le budget du port. Dans le cadre de la pose d'un ascenseur, une contribution du budget principal aurait été légitime. Peut-être aurait-il été préférable de prioriser les travaux nécessaires à la remise en état des infrastructures portuaires. Ce sont les choix des élus et les plaisanciers en subissent maintenant les conséquences.

Yann CUSSET : On peut également ne pas augmenter les tarifs, ne plus investir et laisser mourir le port. Si tel est votre choix, je vous suis. Après tout, c'est la facilité. C'est beaucoup plus compliqué d'essayer de vous convaincre que nous devons augmenter les tarifs pour investir et sauvegarder notre port que de laisser la situation aller à vau-l'eau. Prenons la décision à l'unanimité et présentons-la au Maire.

Yves LE COUTEUR prend la parole. Il constate qu'il y a eu un manque d'envergure au niveau de la réfection totale du port au moment opportun. Tant que le port sera fragile, les frais pour le maintenir en état seront énormes. Un port sur pieux se dégrade moins rapidement. Le problème perdurera tant que l'on n'aura pas structuré un véritable projet et trouvé les finances nécessaires à sa réalisation. En attendant on peut peut-être engager une réflexion sur l'aménagement d'un port à sec. Cette option est moins onéreuse pour l'utilisateur, les bateaux s'abîment moins, il n'est pas nécessaire d'appliquer un antifouling. En outre, cette option permettrait d'augmenter la capacité du port et d'accueillir les bateaux de plaisanciers qui ne seront pas trop impactés par les hausses tarifaires.

Guillaume DREVILLON admet que l'idée est très intéressante mais ne répond pas aux préoccupations des plaisanciers. Ces derniers veulent obtenir des réponses aux questions suivantes : combien d'argent le port a-t-il besoin ? Pour budgétiser quels travaux et dans combien de temps ? Le problème est cette absence de visibilité. Il interroge Yann CUSSET sur le coût du ponton à remplacer.

Yann CUSSET : 500 000,00 € environ. Nous ne sommes plus en mesure d'emprunter. En définitive, les recettes qui découleront de l'augmentation appliquée serviront d'apport.

Philippe BLONDEAU : Et la recette liée à cette augmentation, ça représente combien en masse globale ?

Yann CUSSET : environ 50000,00 €, soit 10% du coût du ponton. Notre problématique actuelle est le financement des réparations des dégâts occasionnés par la tempête CIARAN. Notre port n'est pas assuré. Il est tellement vétuste qu'aucun assureur ne veut prendre le risque de l'assurer.

Guillaume DREVILLON interpelle Yann CUSSET au sujet du parking payant. Il regrette que celui-ci soit mis à la disposition d'associations les 14 juillet et 15 août de chaque année. Ces dates correspondent aux 2 plus belles journées de l'été en terme de fréquentation touristique. Le port se prive de recettes non négligeables. Il questionne sur le montant de la recette journalière générée par les horodateurs au meilleur de l'été.

Jérémy ASCOËT : de 1 500,00 € à 2 000,00 €

Guillaume DREVILLON : Ne peut-on pas envisager de déplacer ces festivités ? Ces associations tirent profit d'un aménagement portuaire au détriment de la perception de recettes financières. C'est une perte pour le port mais également pour les commerçants qui sont forcément impactés par le manque de stationnement occasionné par la fermeture du parking dès 7h00 le matin. Il préconise de mener une réflexion approfondie sur le sujet.

Yann CUSSET précise que le parking est fermé pour deux raisons : l'installation des festivités et la préparation du feu d'artifice qui nécessite un périmètre de sécurité.

Pierre COLIN profite de l'évocation du parking payant pour aborder le tarif de l'accès à la cale de mise à l'eau. Le coût d'une journée de stationnement sur le parking payant est bien supérieur au tarif de mise à l'eau par la cale. En conséquence les touristes n'hésitent pas à déboursier 10,00 € pour stationner toute la journée sur la zone portuaire. Augmenter le tarif journalier de manière significative pourrait les décourager.

A l'inverse, Jérémy ASCOËT pense qu'augmenter davantage ce tarif pourrait accroître la fraude (voiture qui colle le véhicule qui le précède afin de franchir gratuitement la barrière d'accès). Plus on augmente les tarifs et plus les gens trichent. Ils attendent près de la barrière qu'un véhicule se présente pour se faufiler derrière.

Nicolas LE COUTEUR : Vous ne pouvez pas verbaliser les gens qui se comportent de la sorte ?

Jérémy ASCOËT : Faire la police monopoliserait un agent portuaire.

Nicolas LE COUTEUR : Avez-vous réfléchi sur de nouvelles mesures à mettre en œuvre pour générer de nouveaux profits ?

Yann CUSSET explique que c'est difficile car notre espace est restreint. Il revient sur le port à sec et admet que l'idée est très intéressante. C'est un aménagement qui est facilement réalisable. Nous sommes tout à fait capables d'assurer l'organisation inhérente aux mouvements de sortie et de mise à l'eau. Mais il s'agit d'un

investissement et, pour l'instant, il nous semble plus judicieux de nous concentrer sur les infrastructures portuaires existantes.

Jérémie ASCOËT déclare qu'il s'est déplacé à Port-La-Forêt, accompagné de Yann CUSSET, pour voir leur port à sec et leurs engins de manutentions. Ils ont le projet de lancer une étude sur la rentabilité d'un tel équipement.

Yves LE COUTEUR propose de faire appel à des investisseurs privés.

Yann CUSSET : c'est peut-être la solution. Cependant il émet une réserve car le port n'aura plus de maîtrise sur les prix appliqués par l'investisseur.

Yves LE COUTEUR avoue qu'il est également urgent de se pencher sur le problème des bateaux calés sur les terre-pleins durant la saison hivernale et de tout mettre en œuvre afin d'éviter qu'ils ne tombent à terre. Il préconise de creuser des tranchées sur les parkings, de les remplir de béton armé et d'y sceller des anneaux qui serviront à ancrer les bateaux au sol. Il recommande également de demander aux plaisanciers de démâter leur navire dès l'instant qu'ils le dépose, pour hivernage, sur le terre-plein. En échange de ces travaux, il ne serait pas déplacé de demander une participation financière aux propriétaires des bateaux calés à terre. Cela se pratique déjà à Brest et Camaret.

Dominique BOURNERIAS : on paye déjà assez comme ça, je trouve que ce n'est pas la peine d'en rajouter.

Pierre COLIN fait savoir que ses adhérents sont lassés d'être pris pour des « vaches à lait et des pigeons », d'être considérés comme des nantis.

Pour Yvon SENECHAL le port, de la même manière que les commerçants et les professionnels d'une manière générale, peut se permettre d'augmenter ses tarifs. Mais les salaires et pensions des plaisanciers n'augmentent pas.

Guillaume DREVILLON souligne que pour l'un c'est un métier alors que pour l'autre c'est un loisir. Ce n'est donc pas comparable.

Dominique BOURNERIAS et Pierre COLIN réitère leur souhait de faire une pause cette année.

Dominique BOURNERIAS fait remarquer qu'aucun plan pluriannuel n'a été élaboré.

Yann CUSSET conteste. Un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été réalisé.

Dominique BOURNERIAS souhaiterait le consulter.

Yann CUSSET le soumettra aux membres du conseil portuaire lors de la prochaine réunion qui se tiendra en décembre.

Elle revient sur le bâtiment du port et persiste à penser que ce n'était peut-être pas la priorité.

Yann CUSSET lui explique que les bâtiments qui reçoivent du public doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les travaux de mise aux normes du bâtiment étaient indispensables. Il s'agit d'une obligation légale à laquelle on ne peut se soustraire.

Dominique BOURNERIAS n'en démord pas et assure qu'on aurait certainement pu alléger la note. Un monte-charge aurait peut-être suffi.

Yann CUSSET la reprend : un monte-charge pour les personnes handicapées ?

Yvon SENECHAL rappelle que nous sommes tous susceptibles de nous retrouver un jour en situation de handicap.

Yann CUSSET maintient que la Municipalité a fait les bons choix. Le bâtiment est rénové et mis aux normes. Nous avons pérennisé le bâtiment existant, aucunes dépenses à prévoir pendant au moins une quinzaine d'années.

Yann CUSSET soumet les tarifs 2024 au vote des membres titulaires :

4 voix POUR
4 voix CONTRE
1 ABSTENTION

Mitigé, Yves LE COUTEUR a décidé de voter « pour » malgré son exaspération et sa colère. Il demande que cela soit noté dans le compte-rendu de la séance. Si on veut arrêter de dépenser des sommes folles de façon inconsidérée il faut impérativement investir massivement pour protéger ce port avec un véritable plan d'action, quelque chose qui tienne la route. Il faut changer de méthode. Il faut trouver des investisseurs. On ne peut pas rester les bras croisés à ne rien faire. Il est furieux de voir qu'on laisse le port disparaître et que rien ne bouge mandat après mandat.

Yann CUSSET tient à préciser que, contrairement à Camaret qui est un port naturel, Morgat est un abri créé par l'homme. La problématique est la houle qui rentre dans le port. Elle détériore systématiquement les infrastructures et entrave l'implantation de pieux.

Pour Yves LE COUTEUR il aurait fallu le fermer quand cela était encore possible. Maintenant l'Administration nous interdit toute action.

Jérémy ASCOËT acquiesce. Il faut fermer le port. Dans notre situation les pontons ne peuvent pas tenir. C'est l'étude d'agitation réalisée l'année dernière qui le dit. Il existe une tolérance mais on est dix fois au-dessus des valeurs recommandées. La conclusion de l'étude est que dans un port comme le nôtre, on ne met pas de pontons.

Yann CUSSET indique que des solutions existent mais le dossier est suspendu par l'Administration pour une durée de 5 ans en raison des affouillements répétés du sous-bassement en bordure de la route départementale à TOUL CAR. Une résolution des problématiques globales de l'anse de Morgat est à l'étude. Dans l'intervalle, la municipalité a rouvert le dossier du Stabiplage déjà expérimenté il y a 15 à 20 ans sur la plage de Morgat. A l'époque, le succès de cet équipement avait été mitigé mais pas insignifiant. L'échec du système est imputable à un défaut du suivi des préconisations (mise en place de 3 tubes géotextiles au lieu des 7 recommandés). Cette solution nous permettrait de faire des économies en réduisant le nombre de désensablements mécaniques annuels.

Yann CUSSET clôt le débat et propose d'étudier les questions qui lui ont été transmises par les associations.

II - QUESTIONS DIVERSES.

2-1) Questions de l'APPCM (Amicale Pêche Plaisance de Crozon-Morgat), de l'API (Amis Pêcheurs d'Iroise), de l'APM (Association des Plaisanciers de Morgat), et du Sant Hernot Yacht Club (SHYC)

Q1 / *Serait-il possible d'installer une échelle de hauteur d'eau à un endroit stratégique du port de Morgat ?*

Sur le principe, Yann CUSSET n'y voit aucun inconvénient. Il met toutefois en garde l'assemblée sur l'installation d'un tel équipement dont la graduation va restituer une hauteur d'eau réelle à un endroit précis. Or, nul de l'ignore, les fonds ne sont pas linéaires et, par conséquent, une lecture directe du niveau de la mer sur l'échelle de marée n'empêchera pas les échouages.

Il demande aux membres présents de lui communiquer la géolocalisation pour le positionnement précis de cette aide à la navigation.

Q2 / *Serait-il possible de déplacer le lampadaire situé devant le parking entre le « RELAIS DES PÊCHEURS » et le premier bâtiment du port ? Sa position actuelle est dangereuse*

Yann CUSSET explique qu'il s'agit d'un problème de voirie qui n'est aucunement lié à l'exploitation du port. Les services portuaires ne sont pas habilités à intervenir dans ce domaine. Il faut interroger les services techniques communaux sur le sujet.

Q3 / *Avant les travaux de rénovation, il était possible de consulter, sur Internet, les images et les données météorologiques. Serait-il possible de rétablir ces prestations ?*

Le système Diabox est opérationnel depuis un mois.

Q4 / *Il semble y avoir des mouvements au sein du personnel des ports. Qu'en est-il exactement et quelles en sont les raisons ?*

Pour Yann CUSSET les mouvements du personnel portuaire n'ont rien de singulier. Ils sont normaux et organisés. Certains agents souhaitent changer de service pour des raisons personnelles, de choix de vie (travail le week-end, absence de congés en été) et d'évolution de carrière. En outre, les agents techniques sont exposés à des contraintes physiques qui ont des répercussions sur leur santé, d'où le renouvellement de certains agents par l'embauche et la formation d'un personnel plus jeune.

Il souligne que dans d'autres ports, comparables à Morgat (en nombre d'emplacements et de prestations rendues), l'équipe portuaire est constituée de 3 à 4 agents

supplémentaires. Le port de Morgat n'a pas les finances nécessaires pour augmenter d'autant sa masse salariale.

Q5 / *Lors des grandes marées, il a été, une fois de plus, observé des échouages de voiliers à l'entrée du port. Un plaisancier a noté une hauteur de sonde de 40 cm. Quelles sont les mesures envisagées afin de remédier à cet ensablement ?*

Yann CUSSET : la solution est simple, il faut être patient et selon le coefficient de marée, éviter tout mouvement d'entrée et de sortie de port à marée basse. Le coût d'un dragage est exorbitant et n'est pas envisagé dans un futur proche. La municipalité mène actuellement une étude sur l'implantation de tubes géotextiles (Stabiplage) qui pourrait être la solution pour limiter le phénomène d'ensablement du port.

Q6 / *Comment les usagers du port pourraient-ils être associés aux discussions sur le choix de ces mesures ?*

Yann CUSSET : que proposez-vous ?

Pierre COLIN interroge l'élu sur le comité de pilotage qui devait être mis en place pour décider des actions à mener à Toul Car et demande si un usager du port ne pourrait pas intégrer ce groupe de travail.

Yann CUSSET va soumettre la requête de Pierre COLIN au Maire de Crozon.

Q7 / *A-t-on perdu des places avec le nouveau ponton D ?*

Jérémie ASCOËT fait savoir que 6 emplacements sont inexploitablement : 3 sur le ponton D et autant sur le ponton C. Ces postes se situent au niveau des liaisons. Nous souhaitons pouvoir tirer à nouveau profit de ces surfaces et pour ce faire avons demandé à la sté Atlantique Marine de se pencher sur le problème et d'essayer de concevoir un système qui permettrait de réduire significativement l'actuel débatement.

Q8 / *Est-il normal de déplacer des bateaux annualisés pour servir les gens de passage ?*

Dominique BOURNERIAS déplore ce procédé. Les bateaux de passage ne devraient s'amarrer qu'au ponton VISITEUR, voire à des emplacements provisoirement libérés par les usagers sous contrat annuel.

Jérémie ASCOËT comprend que Dominique BOURNERIAS fait allusion au déplacement d'un adhérent de son association et rétablit la vérité. Il atteste que les bateaux en escale (tarification à la nuitée) doivent effectivement s'amarrer au ponton VISITEUR. Les contrats saisonniers (tarification à la semaine) sont quant à eux replacés dans le port, dans des emplacements momentanément libérés par des contrats annuels (en réparation au chantier, en croisière etc.).

Dans le cas présent, il s'agit d'un bateau initialement placé au niveau d'une liaison grand débattement qui en l'état actuel, et comme abordé lors de la question précédente, ne peut accueillir qu'un seul et unique bateau. Dans un souci de gestion optimale des emplacements il a été décidé que ces grandes surfaces seraient dédiées aux plus grandes unités du port. En toute logique un DEHLER 38 (11.80 m x 3.80 m) a été déplacé dans cet espace et le MERRY FISHER 8.95 (8.95 m x 2.95 m), objet de la question, a été transféré 5 catways plus loin. Le propriétaire du DELHER 38 ayant prévenu la Capitainerie qu'il n'occuperait pas son poste durant la saison estivale, l'emplacement a effectivement été affecté à un contrat saisonnier.

Dominique BOURNERIAS rapporte que l'installation des nouveaux pontons a généré de nombreux changements d'affectation de poste et que, d'une manière générale, les plaisanciers concernés sont mécontents. Elle énonce les difficultés rencontrées par les usagers : les gens ont du mal à rentrer dans leur place parce que c'est trop étroit et si c'est trop grand on met d'autres gens, enfin c'est un peu folklorique quand même. Elle considère que le port n'a pas été bienveillant avec les annuels qui subissent des augmentations de plein fouet.

Jérémie ASCOËT s'en étonne car, au contraire, il estime avoir répondu favorablement et en tout point aux exigences de plaisanciers insistants qui, pour la plupart, sont membres de l'association de Dominique BOURNERIAS.

Pour Yann CUSSET ce comportement est normal car globalement les gens n'aiment pas le changement. En outre, si nous augmentons l'espace inter-cataway pour satisfaire les plaisanciers vous allez immédiatement nous reprocher d'avoir réduit notre capacité d'accueil d'une cinquantaine de places.

Dominique BOURNERIAS campe sur ses positions. De nombreux plaisanciers rencontrent des difficultés pour rentrer dans leur place. Cette réalité est accentuée par le vent.

Jérémie ASCOËT admet que le port n'est pas protégé et est exposé aux vents d'Ouest qui peuvent compliquer les manœuvres dans le port. Toutefois il fait remarquer que certains plaisanciers naviguent en solitaire sur des navires de 35 à 37 pieds. Compte-tenu du gabarit du bateau, il n'est pas étonnant qu'ils rencontrent des difficultés à manœuvrer dans le port, seul à la barre avec 25 nœuds de vent.

Yann CUSSET interpelle et reprend Dominique BOURNERIAS sur ses propos qu'il ne partage pas. Il n'est pas d'accord quand elle soutient que l'organisation du port est « folklorique ». Il lui notifie qu'il n'accepte pas d'entendre de telle allégation.

Dominique BOURNERIAS s'en défend et se justifie en précisant qu'elle faisait référence aux mouvements d'entrée et sortie de port mais en aucune façon à l'organisation.

Q9 / *Les tarifs appliqués pour les bateaux sous contrat annuel qui restent en stationnement sur le terre-plein pendant la haute saison sont excessifs. Il est proposé de plafonner le tarif stationnement sur le terre-plein en haute saison à 50 % du contrat annuel ponton.*

Yann CUSSET : le coût du stationnement sur le terre-plein du port est effectivement élevé mais nous l'assumons. Les prix sont dissuasifs car nous souhaitons que tout plaisancier sous contrat annuel occupe, à tout le moins, son emplacement à flot 4 mois dans l'année (du 1^{er} mai au 31 août), conformément au Règlement Particulier de

Police et d'Exploitation du port. Trouver un stationnement durant la saison estivale n'est pas chose aisée et nous ne voulons pas que nos places de parking soient monopolisées par des navires qui restent à terre durant la saison estivale. Nous ne voulons plus d'épaves, comme dans le passé, sur la zone portuaire.

Dominique BOURNERIAS justifie la demande par un cas concret : Un plaisancier s'est acquitté de sa redevance d'amarrage annuelle d'un montant de 2163.00 €. Il s'est vu facturé en sus 18 semaines en haute saison pour la somme de 3240.00 €. Soit un total de 5403.00 €. C'est excessif, avec en bonus pour le port un emplacement au ponton inoccupé qui va être reloué.

Yann CUSSET et Jérémie ASCOËT inventorient les différentes alternatives à la disposition de l'usager pour éviter un tel surcoût lors de la mise en vente de son navire :

- Remise à l'eau du bateau
- Annulation du contrat annuel
- Mise en vente du bateau chez un professionnel de la plaisance

Malgré ces options, Dominique BOURNERIAS renouvelle sa demande. Elle souhaite que le coût du stationnement d'un navire sur le terre-plein du port durant la saison estivale soit revu à la baisse.

Refus catégorique de Yann CUSSET.

Q10/ *Il avait été évoqué la restructuration du relais des pêcheurs. Qu'en est-il et qui payera ?*

Yann CUSSET avise l'assemblée que la Municipalité travaille sur le sujet. L'idée retenue est de scinder la zone portuaire en deux parties et d'en répartir les charges. La première section (du bâtiment « LES FLÔTS » au bâtiment « SPORT & NATURE ») serait imputée au budget principal. La zone portuaire proprement dite avec son activité plaisance et professionnelle (du vieux môle à l'extrémité de la digue) serait imputée au budget du port. Le « RELAIS DES PÊCHEURS » serait ainsi financé par la Mairie. Le nouveau bâtiment pourrait également accueillir la boutique « LANDIE » de façon à faire disparaître les actuelles caravanes. Les locaux qui abritent l'APPCM et les professionnels de la plaisance et du commerce seraient également restaurés, le tout dans une cohérence urbanistique et architecturale.

Yann CUSSET précise que les recettes collectées par les horodateurs continueraient à abonder le budget du port.

Dominique BOURNERIAS souhaite savoir qui percevra les recettes qui émanent des commerçants.

Yann CUSSET lui annonce que si le projet abouti les recettes des commerçants seront perçues par le budget principal.

Dominique BOURNERIAS le déplore car cela signifie que le port va perdre des recettes importantes qui seront encore une fois, dans les années à venir, compensées par les plaisanciers sous la forme de nouvelles hausses des tarifs.

Ce discours surprend Yann CUSSET : on ne peut pas s'affranchir des charges et continuer à percevoir les recettes.

Pour Dominique BOURNERIAS il n'est peut-être pas nécessaire d'avoir recours à cette refonte.

Yann CUSSET est décontenancé par ce point de vue. Il réplique que, dans tous les cas, le port ne peut supporter le financement des travaux dont le coût est bien au-delà des recettes générées par les commerçants. En outre, et il espère que Dominique BOURNERIAS adhèrera à son jugement, il n'est pas dans les attributions du port d'aller investir dans des bistrots.

Q11 / *Est-ce que la wifi et les caméras fonctionnent à nouveau sur le port ?*

Yann CUSSET : Les caméras fonctionnent. Quant à la WIFI, il faut attendre le raccordement à la fibre programmé d'ici la fin de l'année.

Jérémie ASCOËT rajoute que de nos jours de plus en plus de personnes ont recours au partage de connexion.

Q12 / *Peut-on matérialiser les câbles marins de maintien du ponton D qui ne sont pas toujours visibles (car parfois immergés) ?*

Yann CUSSET n'en voit pas la nécessité car ce n'est ni un lieu de passage ni une zone de promenade.

Q13 / *Pour accéder à un bateau quand il est posé sur chariot, sous la grue (pour retirer les sangles par exemples), est-il possible d'acquérir un escabeau roulant adapté à la hauteur des bateaux (pour les plaisanciers et/ou le personnel du port) ?*

Yann CUSSET n'y est pas opposé. Il faut se documenter sur les différents modèles disponibles sur le marché et le coût d'un tel équipement.

Q14 / *Quand le Diabox sera-t-il de nouveau opérationnel ?*

Le sujet a été abordé plus tôt dans la séance.

Dominique BOURNERIAS émet un doute car, en ce qui la concerne, elle n'a plus accès à la Diabox.

Jérémie ASCOËT signale que seules les données météorologiques sont accessibles. Actuellement les usagers ne peuvent visualiser les vidéos. Le port doit investir dans une nouvelle caméra pour rétablir cette prestation.

Q15/ *Prévenir de l'annulation de sortie de bateau (pour raison de coup de vent), notamment pour les personnes qui viennent spécialement pour cette mise au sec ?*

Jérémie ASCOËT fait remarquer que la fiabilité des prévisions météorologiques se montre limitée et les scénarios évoluent régulièrement d'un jour sur l'autre. Il est donc impossible d'annuler une manutention 24h00 à l'avance. La décision est prise le jour même. Il nous arrive régulièrement de devoir suspendre les grutages en cours de journée.

Q16 / *Où vider les eaux de fond de cale pour bateau à flots ou sur terre-plein ?*

Yann CUSSET : une station de pompage des eaux grises et noires est mise gratuitement à la disposition des plaisanciers. Elle se situe entre la station carburants et le ponton VISITEUR. Par contre nous n'avons pas d'équipement de récupération des eaux de fond de cale à terre. La problématique est que les personnes y rejettent également des huiles, du carburant etc.

Q17 / *Peut-on élargir entre ponton G et H, difficulté de manoeuvre de certains bateaux ?*

Yann CUSSET : Oui. Une vérification de leur ancrage ainsi qu'un réglage et/ou le changement des chaînes semble nécessaire. Nous allons faire appel à une entreprise spécialisée dans les travaux sous-marins pour solutionner le problème pour l'été prochain.

Q18 / *Quelles actions et dans quels délais, envisagez-vous de désensabler le port, notamment le chenal d'accès ?*

Yann CUSSET : ce thème a également été examiné plus tôt. Aucun désensablement n'est prévu à court terme.

Q19 / *Quand pourra-t-on avoir 2 m d'eau à certains pontons ?*

Yann CUSSET : A mon avis jamais, le port n'a pas été prévu pour cela. Actuellement l'objectif est plutôt de freiner son ensablement et pas de le rendre plus profond. Quand le port a été créé, les bateaux n'avaient pas un tirant d'eau aussi grand qu'à l'époque actuelle.

Q20 / *Suppression du paiement mensuel ; pourriez-vous rappeler les raisons du*

changement ?

Copie de la réponse à la question 8 du Conseil portuaire en date du 11 avril 2023 :

« Yann CUSSET répond que le paiement de la redevance annuelle par prélèvement de 10 mensualités (de mars à décembre) ne sera pas reconduit pour les raisons suivantes :

Nous avons un budget annexe et autonome, distinct du budget principal. Nous sommes une régie d'avances et de recettes. Cette dernière est financée par les ressources liées à l'exploitation des activités de la plaisance, de la pêche et du commerce. Les fonds collectés par la régie de recettes nous permettent, entre autres, de financer l'entretien courant des bâtiments et infrastructures portuaires, d'investir dans du matériel neuf, etc. Force est de constater que les fonds engendrés par les prélèvements, notamment de la redevance d'amarrage, des mois d'octobre, novembre et décembre tombent trop tardivement sur le compte. Nous avons besoin de ces fonds qui doivent impérativement être encaissés plus tôt dans l'année. C'est une requête récurrente du service Finances de la mairie que nous avons ignorée jusque-là mais que nous ne pouvons plus ajourner. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de réduire les 10 prélèvements initiaux à 3, le dernier étant fixé au mois de septembre.

A titre informatif, comme il est d'usage de nous comparer au port de Camaret, ce dernier fractionne la facturation de ses forfaits annuels en semestres. Les usagers qui ont opté pour le prélèvement doivent régler la totalité du semestre en cours, soient 2 prélèvements dans l'année.

Enfin contrairement à une idée reçue, chaque prélèvement nécessite une démarche administrative. Les services portuaires doivent lors de chaque prélèvement transmettre au Trésor Public un fichier qui répertorie la liste de tous les usagers concernés ainsi que l'indication de la somme due par chacun d'entre eux. Actuellement nous ne sommes pas en mesure de simplifier la démarche qui s'explique par l'incompatibilité des différents logiciels utilisés par les 2 administrations impliquées dans le processus : « ALIZEE » le logiciel très répandu de gestion portuaire (facturation & gestion du plan d'eau) pour les acteurs du port et « HELIOS » l'application informatique de la Direction Générale des Finances Publiques dédiée au secteur local. C'est d'ailleurs à cause de cette complexité que de nombreux ports ne proposent pas cette facilité de paiement à leurs usagers.

Yann CUSSET est conscient que cette décision puisse occasionner une gêne et le mécontentement de quelques personnes. C'est pourquoi il envisage d'ajouter 3 prélèvements supplémentaires à compter de 2024. Les usagers pourront régler leur redevance annuelle d'amarrage par prélèvement SEPA de 6 mensualités (de mars à août). Cependant, il ajoute que seuls les usagers qui auront déposé leur dossier de renouvellement de contrat en temps et heure pourront bénéficier de cet aménagement. Il fait remarquer que beaucoup trop de plaisanciers nous font parvenir leur dossier bien au-delà de la date limite de dépôt. Cela retarde l'impression des échéanciers et la transmission des fichiers qui doivent impérativement être adressés au Trésor Public 15 jours avant la date du prélèvement ».

Comme annoncé lors conseil portuaire susmentionné, Yann CUSSET confirme le rétablissement de 6 prélèvements en 2024 (mars, avril, mai, juin, juillet et août). Il souligne également que les dossiers de renouvellement de contrat annuel reçus hors du délai fixé par l'autorité portuaire ne pourront bénéficier de cette facilité de paiement et devront s'acquitter de la redevance annuelle d'amarrage en totalité dès réception de la facture. Enfin, à l'instar de l'année dernière, toutes ces informations apparaîtront dans la note informative qui accompagnera les renouvellements de contrat 2024, transmis d'ici la fin du mois, par voie postale, à tous les usagers sous contrat annuel.

Q21 / *Que devient l'action engagée contre les personnes qui ont sablé leur bateau sans protection sur l'aire d'hivernage (15/04/2023) et dont le comportement vis-à-vis des plaisanciers et du personnel du port a été insupportable ?*

Yann CUSSET : suite à la plainte qui a été déposée, l'utilisateur incriminé a été convoqué et entendu la semaine dernière par la gendarmerie de FOUESNANT (engagée dans la lutte contre les atteintes à l'environnement). A ce jour, nous n'avons pas plus d'information sur le sujet.

Yann CUSSET insiste sur le comportement irrespectueux et inacceptable de l'utilisateur.

Q22 / *Pourquoi ne pourrait-on pas reporter cette augmentation de 7 %. Nous vous rappelons que en 2 ans vous faites supporter 17 % d'augmentation des tarifs aux titulaires de la place au ponton. Pourquoi ne pas terminer les travaux en cours et suspendre pour un temps les projets et ainsi faire une pause sur le porte-monnaie des plaisanciers ?*

Yann CUSSET : La question a été traitée, le débat est clos.

Q23 / *Le système de tarification parcmètre du parking du môle coûte en définitive plus cher qu'un stationnement « mise à l'eau » forfaitaire de 10.00 € qui permet à certains de rester à bon compte à l'intérieur des barrières du port. Y-a-t-il des choses à faire sur ce point selon vous ?*

Yann CUSSET : ce thème a également été examiné

Q24 / *Une pratique de location à quai type « airBnB » se met en place pour les bateaux stationnés au port et qui sont utilisés comme des meublés finalement. Cette pratique est-elle légale et vous paraît-elle souhaitable. Que pensez-vous pouvoir faire pour limiter voire interdire ces pratiques nouvelles : ça ajoute du passage de gens qui n'ont rien à faire là.*

Yann CUSSET : à ce jour nous n'avons connaissance que d'un seul cas. De telles pratiques ne sont pas souhaitables à Morgat car les bateaux concernés ne navigueront pas et resteront à quai. Si dans le futur ce phénomène se développe au sein de notre port, nous devons évidemment le régler.

Pierre COLIN déclare que ces bateaux consomment davantage d'eau & d'électricité.

Nicolas LE COUTEUR suggère de taxer les usagers qui se font du profit en proposant leur bateau à la location. Cela permettrait au port d'augmenter ses recettes. Ce phénomène est déjà présent dans de nombreux ports, notamment à Brest, et va certainement se développer.

Yann CUSSET propose de questionner l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne sur le sujet.

Q25 / *Durant la saison, des vols ont été constatés au ponton I : ne serait-il pas possible de restreindre l'accès aux seuls usagers de ce ponton : ex centre nautique CNCM, vedette SIRENE etc.*

Dominique BOURNERIAS suggère la mise en place d'un portillon que les plaisanciers activeront avec leur badge d'accès.

Pour Yann CUSSET la solution n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. Si nous installons un portillon sur le ponton I, les autres pontons nous solliciteront pour obtenir la même prestation. C'est onéreux et demande beaucoup d'entretien surtout en milieu salin. De plus, durant la saison hivernale nous devons les démonter à cause des embruns et des paquets de mer.

2-1) Questions de l'APPF (Association des pêcheurs plaisanciers du Fret)

Q26 / *Cette question n'a pas été posée mais c'est l'actualité qui nous rattrape. Suite à la tempête CIARAN plusieurs bateaux sont tombés sur le quai. Serait-il possible de mettre de la rubalise autour des navires ? De nombreux badauds viennent prendre des photos. Certains bateaux sont en équilibre instable. Cela peut être dangereux.*

Jérémy ASCOËT : nous allons faire le nécessaire sans délai.

Yves LE COUTEUR indique que sa grue est en panne. Mais il redressera les bateaux dès que la grue du port se déplacera au Fret. Il mobilisera le personnel nécessaire sur une journée.

Jérémy ASCOËT explique que les agents portuaires n'ont pas les compétences nécessaires pour redresser un bateau tombé au sol. L'équilibre du bateau est déplacé au cours de la manœuvre, c'est très dangereux. C'est la raison pour laquelle nous demandons à nos plaisanciers de se rapprocher d'un professionnel du nautisme. Nous acceptons de piloter la grue mais sous la responsabilité du professionnel.

Yves LE COUTEUR déclare que lorsqu'il est passé au Fret il a observé que beaucoup de bers de calage n'étaient pas suffisamment calibrés. Il faudra prévoir des bers beaucoup plus larges. Certains bateaux sont tombés car leurs bers étaient trop étroits.

Q27 / *La cale EST (petite cale) se dégrade, en particulier à cause de la houle engendrée par les Transrades. Est-il prévu de la rénover ?*

Jérémie ASCOËT : Nous l'avons également constaté lors d'un contrôle de routine au Fret. Les travaux vont être réalisés en régie.

Q28 / *Est-il possible d'afficher le plan des corps-morts ?*

Jérémie ASCOËT y répond favorablement. Par contre, pour rester en conformité avec le RGPD, nous ne pourrions y faire apparaître l'identité des usagers et n'indiquerons que le nom du navire.

Q29 / *Est-ce normal qu'il n'y ait qu'une seule borne de distribution d'énergie (eau & électricité) qui fonctionne ?*

Cette question surprend Jérémie ASCOËT car selon lui toutes les bornes ont été révisées avant ou durant la saison estivale.

Pierre COLIN interpelle Yann CUSSET au sujet du site Internet du port. Il s'y est connecté la veille pour consulter les comptes-rendus des précédents conseils portuaires mais ne les a pas trouvés.

Yann CUSSET fait savoir que le nouveau site Internet de la mairie de Crozon est en cours de finalisation. Les comptes-rendus y seront de nouveau consultables dès que possible.

Pierre COLIN soumet une requête à Yann CUSSET. Comme le port ne peut lui communiquer le listing des contractuels il souhaiterait faire passer un message à tous les plaisanciers du port, par l'intermédiaire de la Capitainerie. Il a à cœur de leur communiquer ses coordonnées ainsi que celles de Dominique BOURNERIAS et de les aviser qu'ils sont tous deux les représentants de l'ensemble des plaisanciers et pas uniquement des adhérents de leurs associations respectives. La finalité est d'obtenir leurs coordonnées afin de leur transmettre toutes les informations obtenues lors des réunions du Conseil Portuaire.

Dans un premier temps Yann CUSSET notifie qu'il n'y est pas totalement favorable pour les raisons suivantes :

- Les personnes intéressées par la vie du port peuvent participer au CLUP
- S'il le souhaite, tout usager peut prendre connaissance du compte-rendu de la réunion du Conseil Portuaire en se connectant au site de la mairie de Crozon.

Une toute petite démarche personnelle permet aux usagers, qui le désirent, d'avoir accès à l'actualité du port.

Dans un second temps, Yann CUSSET n'est pas opposé à l'idée de faire passer un message à tous les usagers pour leur rappeler :

- qu'ils trouveront toutes les informations concernant le port sur le site Internet de la Mairie de Crozon (liste des associations, comptes-rendus, etc.)
- Les noms et coordonnées des membres représentant les usagers des ports de Morgat et du Fret au sein du Conseil Portuaire.

Pierre COLIN et Dominique BOURNERIAS approuve cette proposition.

Yann CUSSET remercie les membres présents pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé, Yann CUSSET lève la séance à 12h30.

Le Président suppléant



Yann CUSSET